

seront mécontents; les expéditeurs qui vendront à un marché ferme seront satisfaits, mais ceux qui auront vendu à un marché peu élevé exigeront des compensations pour avoir fait ce qu'ils ne pouvaient refuser de faire, ce qu'ils se trouvaient obligés de faire, par l'ordre de la commission.

Alors, vous aurez le spectacle de milliers de personnes apportant des affidavits et des déclarations statutaires afin d'obtenir compensation. J'ai soumis ce cas à un monsieur qui se prononçait en faveur du bill et il m'a dit que ce n'était pas ce qu'on prévoyait, que la compensation devait provenir d'un fonds alimenté par les autres expéditeurs de pommes Ben Davis. En d'autres termes, il existe une mise en commun obligatoire des revenus. Tout ce que je puis dire c'est qu'on applique dans ce cas le même principe que pour les compensations par le Gouvernement. Je renvoie le ministre à l'expérience des viticulteurs des Etats-Unis. Il existe de nombreux cas semblables où l'on voit tous les producteurs contribuer pour constituer un fonds qui sert à compenser les pertes d'une certaine catégorie d'expéditeurs. Le système Patterson, en Australie, en est un autre exemple, mais il n'a pas de succès si l'on en croit ce qui en a été écrit récemment. Voilà comment cela fonctionnera sous le régime des compensations.

Il me semble, monsieur l'Orateur, qu'une simple description de la situation indique l'impossibilité de mettre cette loi en vigueur. On peut peut-être y arriver, mais cela causera des frais considérables. Je puis dire que, dans l'industrie des pommes, cela encouragera le mauvais classement, parce que les expéditeurs désireront écarter autant que possible les pommes de toute première qualité de leurs récoltes afin d'avoir leur part du fonds constitué par les expéditeurs de fruits n° 1. C'est le résultat qui s'est toujours produit dans le passé, et ce sera certainement le résultat qui se produira dans l'avenir. C'est là une disposition de la loi que je trouve mauvaise. Si le ministre peut lui donner une autre interprétation ou s'il peut l'expliquer d'une autre manière, j'en serai fort heureux, mais il me semble que c'est exactement comment ce système fonctionnera, s'il est mis en vigueur.

Il est un autre trait du bill dont je veux parler et c'est la multiplication considérable des installations qui se produira. Je me demande pourquoi on a inséré le paragraphe suivant:

e) D'aider, par voie d'allocation ou de prêt, à la construction ou à la mise en service d'installations pour la conservation, l'emmagasinage ou le conditionnement de la denrée réglementée, ainsi que d'aider aux recherches relatives à la mise sur le marché de cette denrée;

Ce but est certainement louable, mais l'entreposage frigorifique est surveillé par le service des entrepôts frigorifiques du ministère de l'Agriculture, du moins pour le moment; le conseil national des recherches s'occupe de recherches et expériences et je me demande pourquoi nous établissons ce mécanisme coûteux pour faire ce que des centaines de fonctionnaires publics accomplissent actuellement. Non seulement ce bill crée l'organisation d'un mécanisme coûteux; mais ce mécanisme ne fait que s'ajouter à l'autre mécanisme existant déjà, dans le même but.

Le temps qui m'est accordé passe et je ne puis m'occuper d'autres aspects de ce projet de loi. J'attendrai que le bill vienne devant le comité général pour reprendre certains points auxquels je suis opposé. Cependant je veux dire à présent quelque chose touchant la situation qui existe dans cette région de la Nouvelle-Ecosse d'où je viens. J'espère ne pas ennuyer les membres de la Chambre en parlant d'une situation particulière à la Nouvelle-Ecosse, mais je désire offrir quelques suggestions quant à la manière dont les fins visées par ce projet de loi pourraient être atteintes d'une manière bien plus simple, bien moins coûteuse et plus efficace, du moins en ce qui regarde la région que j'habite et c'est très sérieusement que j'offre ces suggestions au ministre.

Il n'y a pas de doute que beaucoup de producteurs et d'expéditeurs de pommes de la Nouvelle-Ecosse ne demandent une commission des marchés ou l'établissement d'une surveillance sur l'expédition des fruits. C'est hors de tout doute, mais si je comprends bien exactement la chose il me semble que ce qui est nécessaire pour le commerce des pommes en Nouvelle-Ecosse peut parfaitement bien se résumer sous trois chefs sans avoir nullement recours à ce mécanisme compliqué. Comme je tentais de le dire, l'autre soir, le premier est une inspection convenable. Un grand nombre de personnes sont d'avis que la récolte de pommes de la Nouvelle-Ecosse aurait une meilleure inspection et serait beaucoup mieux classée et emballée qu'elle ne le serait autrement si nous avions des commissions de marchés. Ce n'est pas du tout le cas. Le service des fruits du ministère de l'Agriculture est chargé de l'inspection des fruits et d'autres services de ce ministère sont chargés de l'inspection et du classement d'autres produits. Si ce travail n'est pas accompli comme il devrait l'être le ministre ne fait pas son devoir, voilà tout. Nombre de gens dans tout le pays sont très portés à adopter de nouvelles lois et établir de nouveaux mécanismes au lieu de mettre en vigueur les lois existantes et d'employer le